

## CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2013

Date de convocation : 06 juin 2013

Affichage : 20 juin 2013

Conseillers en exercice : 10

Présents : 6

Votants : 6

Présents : Mmes et MM. Martine HOUSSAYE, Maire, Claude CHERET, 1<sup>er</sup> Adjoint ; Lydie HAMON, Odile HENRY, Aymeric de CHASTEIGNER, Jean-Claude HAMON.

Absents : Mme Françoise HAMON, excusée, MM. Richard GUIA, François LUTZ, Philippe VERSAVEL, excusé.

Mme HAMON Lydie a été élue secrétaire.

Le quatorze juin deux mil treize, vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Martine HOUSSAYE, Maire.

**RÉPARTITION DES SIÈGES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE BEUZEVILLE** : l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales fixe de nouvelles règles de représentativité des communes au sein des Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

Cette nouvelle composition est déterminée soit par accord local à la majorité qualifiée des communes membres ou à défaut d'accord à la représentativité proportionnelle à la plus forte moyenne en application des III et VI dudit article.

Considérant que la commune de Saint Pierre du Val est membre de la communauté de communes du canton de Beuzeville ;

Considérant qu'en cas d'accord local, les communes membres doivent délibérer sur cette nouvelle composition avant le 30 juin 2013, et ont la possibilité de fixer un nombre total de sièges ne pouvant excéder de plus de 25% le nombre de sièges qui seraient attribués en application de l'article L.5211-6-1 III et VI ; la répartition des sièges tient compte de la population de chaque commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve le nombre de délégués et la répartition suivante :

Communes	Population	Nombre de délégués
Beuzeville	4178	12
Boulleville	1005	3
Conteville	921	2
Fatouville-Grestain	738	2
Fiquefleur-Equainville	645	2
Berville sur Mer	601	2
Saint-Maclou	563	2
Foulbec	554	2
Saint-Pierre du Val	549	2
Manneville la Raoult	523	2
Fort-Moville	404	1
Martainville	348	1
Le Torpt	334	1
La Lande Saint-Léger	303	1
St-Sulpice de Grimbouville	185	1
Vannecrocq	134	1
TOTAL		37

**INDEMNITÉ ADJOINT** : le premier adjoint étant seul à assurer la fonction d'adjoint,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE d'augmenter l'indemnité perçue par le premier Adjoint,

DIT que cette indemnité sera de 8,25% de l'indice brut 1015, avec effet à compter du 1er avril 2013.

**QUESTIONS DIVERSES :**

Lavoir :

Afin d'empêcher le stationnement de véhicules devant le lavoir ainsi que le lavage de ces derniers, il sera installé un panneau indiquant que ce site étant protégé en raison de la présence d'une espèce endémique normande et d'une dimension allant de 2,3 à 3,6 mm : la Bythinelle de Villequier, il est interdit de laver quoi que ce soit dans le lavoir, de plus pour protéger les abords un banc sera implanté devant.

Chemins de randonnée :

il est demandé aux promeneurs d'indiquer à la mairie si une difficulté apparaît sur un chemin de randonnée (arbres couché en travers, broussailles impossibles à franchir, chemin défoncé ...)

Cantinière :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la cantinière quittera son poste à compter du 30 août 2013. Une personne intéressée par ce poste est actuellement à la cantine pour observer le déroulement de la charge de travail, elle rendra sa réponse très rapidement.